

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1489

12 juin 2015

SOMMAIRE

2 AG Finance S.à r.l.	71427	CAMCA Réassurance S.A.	71447
Baiaolux S.à r.l.	71436	CAMCA Vie S.A.	71448
Banque de Luxembourg	71439	Carnol Consult Luxembourg S.A.	71462
Bati Expansion	71439	CBP Lux S.A.	71460
Bauma HC	71439	CCFund IV GP S.à r.l.	71448
Beauretour	71440	"Commerz Real Fund Management S.à r.l.	71442
Beurimmo S.A.	71440	Conrath Immobilier SCI	71466
Belfius Fund	71440	Constantia Lux S.à r.l.	71444
Belvie Real Estate S.A.	71441	Constantinople Lux II S.à r.l.	71444
Benelux Property S.à r.l.	71441	Digicash Payments S.A.	71468
Berg Capital	71428	Ebis S.A.	71463
Berg Real Estate	71429	Ebony Investments II S.à r.l.	71464
BGM Editions S.à r.l.	71431	Europäische Genossenschaftsbank S.A.	71427
Bif II Tivana (Luxembourg) S.à r.l.	71432	Exeter/GIC Investment Partnership S.C.Sp	71462
Bois Fleuri S.A.	71432	IVH Lux Holdings 2 S.à r.l.	71469
Bordeaux Holding S.A.	71432	Oakwood (Germany) S.à r.l.	71427
BP Holdings S.à r.l.	71432	Ocana International S.A.	71427
BP Investments S.à r.l.	71433	O-Two S.A.	71427
BPI XII S.à r.l.	71433	Parc-Immo Gestion s.à r.l.	71426
BPI X S.à r.l.	71433	P.M.C. Agence Textile S.à r.l.	71426
BPVN Strategic Investment Fund	71434	Rainbow Strategies S.A.	71426
BTL Reinsurance	71434	Tikal Finance S.A.	71426
Business Investor Market	71435	TLL-TRANSPORT & LOGISTIK Luxem- bourg S.A.	71426
Cabinet Erman	71435	Valérie Alberti SARL	71426
Cabinet Erman	71435	Xunart Gallery S.à r.l.	71427
CaixaBank Global SICAV	71436		
CaixaBank Global SICAV	71436		
CAMCA Assurance S.A.	71461		

P.M.C. Agence Textile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 96, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 68.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058463/9.

(150066005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Parc-Immo Gestion s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4605 Differdange, 23, rue Adolphe Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 54.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058483/9.

(150067083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Rainbow Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 82.416.

Le Bilan au 31.12.2014 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058512/9.

(150066326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Tikal Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058623/9.

(150065872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

TLL-TRANSPORT & LOGISTIK Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 34, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 81.448.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058625/9.

(150066798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

V.A. SARL, Valérie Alberti SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2153 Luxembourg, 20, rue Antoine Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 51.378.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058655/9.

(150066117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Xunart Gallery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 166.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058689/9.

(150066900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

2 AG Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 185.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058696/9.

(150066669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

O-Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.929.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 431 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058432/9.

(150067142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Oakwood (Germany) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.373.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058441/9.

(150066547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Ocana International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.016.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058443/9.

(150066288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Europäische Genossenschaftsbank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 48.007.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058796/9.

(150068006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Berg Capital, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 67.999.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen,
on the fourteenth day of the month of April.
Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),
there appeared:

Mrs Alessia ARCARI, employee, residing professionally at 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg,
acting in her capacity as a special proxy holder of:

“Berg Group Holding AB”, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, established and having its
registered office at Strandvägen 53, SE-11523 Stockholm (Sweden), registered under number 556990-5200,

pursuant to a proxy given to him under private seal,

which proxy, after being signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary,
will remain attached to present deed for registration purposes,

here after referred to as "the principal",

The same party declared and requested the notary to act:

I.- That the company “BERG CAPITAL” (the “Company”), a “société à responsabilité limitée”, established and having
its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the “Registre de Commerce et des Sociétés”
in Luxembourg, section B number 67 999, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed
enacted on 28 December 1998, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”), on 26
March 1999, under number 208 and page 9963.

The Articles of Association of said Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted
by the undersigned notary, on 10 August 2004, published in the Mémorial, on 25 October 2004, under number 1071 and
page 51399.

II.- That the subscribed capital of the Company is fixed at thirteen thousand six hundred and nine euro and thirty-five
cents (13'609,35 EUR) divided into one hundred and eighty-three (183) shares with a par value of seventy-four euro point
three six eight (74.368 EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal has become successively sole owner of all the shares of said Company.

IV.- That the principal, being sole partner of the Company “BERG CAPITAL”, has decided to proceed immediately to
the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the
Company.

VI.- That the principal, as well in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the
Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company
committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally
charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager(s) of the dissolved Company, for the due perfor-
mance of his(their) duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the address of: 11,
avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

X.- That the Company’s register of shareholders is cancelled in the presence of the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above
appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy
holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party said proxy holder signed together with
Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,
le quatorze avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Alessia ARCARI, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

«Berg Group Holding AB», une société constituée et existant sous les lois de la Suède, établie et ayant son siège social à Strandvägen 53, SE-11523 Stockholm (Suède), immatriculée sous le numéro 556990-5200,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommée «le mandant».

Laquelle partie comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «BERG CAPITAL» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 67 999, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 26 mars 1999, sous le numéro 208 et page 9963.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 10 août 2004, publié au Mémorial, le 25 octobre 2004, sous le numéro 1071 et page 51399.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à treize mille six cent neuf euros et trente-cinq cents (13'609,35 EUR) divisé en cent quatre-vingt-trois (183) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-quatorze euros virgule trois six huit (74,368 EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est devenu successivement seul et unique propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «BERG BERG CAPITAL», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Que le mandant, de même en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au(x) gérant(s) de la Société dissoute pour l'exécution de son(leur) mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse du: 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

IX.- Que le mandant s'engage personnellement à régler tous les frais résultant du présent acte.

X.- Que le registre des associés nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. ARCARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16/04/2015. Relation: EAC/2015/8652. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015059612/101.

(150068322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Berg Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 68.000.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen,

on the fourteenth day of the month of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mrs Alessia ARCARI, employee, residing professionally at 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, acting in her capacity as a special proxy holder of:

“Berg Group Holding AB”, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, established and having its registered office at Strandvägen 53, SE-11523 Stockholm (Sweden), registered under number 556990-5200,

pursuant to a proxy given to him under private seal,

which proxy, after being signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to present deed for registration purposes,

here after referred to as "the principal",

The same party declared and requested the notary to act:

I.- That the company “BERG REAL ESTATE” (the “Company”), a “société à responsabilité limitée”, established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the “Registre de Commerce et des Sociétés” in Luxembourg, section B number 68 000 has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted on 28 December 1998, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”), on 26 March 1999, under number 208 and page 9957.

The Articles of Association of said Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 19 August 2004, published in the Mémorial, on 27 October 2004, under number 1081 and page 51884.

II.- That the subscribed capital of the Company is fixed at twelve thousand three hundred ninety-four euro and sixty-eight cents (12'394,68 EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty euro point nine four six eight (123.9468 EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal has become successively sole owner of all the shares of said Company.

IV.- That the principal, being sole partner of the Company “BERG REAL ESTATE”, has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

VI.- That the principal, as well in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager(s) of the dissolved Company, for the due performance of his(their) duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the address of: 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

X.- That the Company’s register of shareholders is cancelled in the presence of the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party said proxy holder signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,

le quatorze avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Alessia ARCARI, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

«Berg Group Holding AB», une société constituée et existant sous les lois de la Suède, établie et ayant son siège social à Strandvägen 53, SE-11523 Stockholm (Suède), immatriculée sous le numéro 556990-5200,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommée «le mandant».

Laquelle partie comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «BERG REAL ESTATE» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 68 000, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 26 mars 1999, sous le numéro 208 et page 9957.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 10 août 2004, publié au Mémorial, le 27 octobre 2004, sous le numéro 1081 et page 51884.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12'394.68 EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros virgule neuf quatre six huit (123,9468 EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est devenu successivement seul et unique propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «BERG REAL ESTATE», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Que le mandant, de même en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au(x) gérant(s) de la Société dissoute pour l'exécution de son(leur) mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse du: 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

IX.- Que le mandant s'engage personnellement à régler tous les frais résultant du présent acte.

X.- Que le registre des associés nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. ARCARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 avril 2015. Relation: EAC/2015/8651. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015059613/101.

(150068316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

BGM Editions S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.842.

—
Extrait du rapport de gérance du 25 juillet 2014

Suite à la cession de parts sociales du 27 Juillet 2014, les nouveaux associés de la société BGM EDITIONS S.A.R.L. sont:

- Mr René DUCROCQ, né 29/12/1944 à Hussigny Godbrange (France) et demeurant 13bis Rue Victor Hugo F-54590 Hussigny Godbrange.

Parts détenues: 500

- Mr Abdellah ZGUIDA, né 01/01/1928 à Marrakech (Maroc) et demeurant 1 Rue Jeanne d'Arc F-57310 Guénange.

Parts détenues: 500

Le nombre total de parts sociales est de 1.000

Luxembourg, le 25 Juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2015059614/17.

(150068954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Bif II Tivana (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.066.447,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 188.417.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 15 avril 2015

1. Monsieur Paul SIM a démissionné de son mandat de gérant de classe A avec effet au 15 avril 2015.
2. Monsieur Francesco ABBRUZZESE a démissionné de son mandat de gérant de classe B de gérant avec effet au 15 avril 2015.
3. Monsieur Jonathon Michael SELLAR, né à Broken Hill, en Australie, le 26 Juillet 1972, demeurant professionnellement à 99 Bishopsgate, Londres EC2M 3XD, Royaume Uni a été nommé gérant de classe A pour une durée indéterminée avec effet au 15 avril 2015 en tant que membre du conseil de gérance.
4. Monsieur Luc LEROI, né à Rocourt, en Belgique, le 26 Octobre 1965 demeurant professionnellement à 13a, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen, Luxembourg a été nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée avec effet au 15 avril 2015 en tant que membre du conseil de gérance.

Luxembourg, le 22 Avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BIF II Tivana (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015059615/22.

(150068821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Bois Fleuri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 34.891.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015059618/11.

(150068438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Bordeaux Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 65.224.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015059619/11.

(150068645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

BP Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.460.

—
Par résolutions signées en date du 22 avril 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 22 avril 2015
- d'acter et d'accepter la démission de Julien Petitfrère de son mandat de gérant avec effet au 22 avril 2015
- de nommer Olivier Marbaise, avec adresse professionnelle au 3 rue WA Mozart, L-2166 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015059620/15.

(150068566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

BP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.462.

Par résolutions signées en date du 22 avril 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Julien Petitfrère de son mandat de gérant avec effet au 22 avril 2015
- de nommer Olivier Marbaise, avec adresse professionnelle au 3 rue WA Mozart, L-2166 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015059621/14.

(150068567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

BPI X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 192.820.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution reçu par son ministère, en date du 5 décembre 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2014, relation: LAC/2014/58994, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 18 décembre 2014, référence L140225346, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 115 du 15 janvier 2015, pour compte de la société à responsabilité limitée "BPI X S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 192820,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y A LIEU DE LIRE:

Version française

“DISPOSITIONS TRANSITOIRES

1, Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.”

AU LIEU DE:

“DISPOSITIONS TRANSITOIRES

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.”

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7248. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Yvette THILL.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015059624/29.

(150068669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

BPI XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 192.840.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution reçu par son ministère, en date du 5 décembre 2014, enregistré à Luxembourg

Actes Civils, le 9 décembre 2014, relation: LAC/2014/58998, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 18 décembre 2014, référence L140225796, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 117 du 15 janvier 2015, pour compte de la société à responsabilité limitée "BPI XII S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 192840,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y A LIEU DE LIRE:

Version française

"DISPOSITIONS TRANSITOIRES

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015."

AU LIEU DE:

"DISPOSITIONS TRANSITOIRES

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014."

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7255. Reçu douze euros 12,00€.

Le Receveur (signé): Yvette THILL.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015059625/29.

(150068926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

BPVN Strategic Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.331.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 14 avril 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Laurent Roques, Andrea Pappini et Nicola Iardella, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016;

2. de nommer Monsieur Thierry Lesage, avec adresse professionnelle au 14, Rue Erasme, L-2082 Luxembourg, en qualité d'administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016;

3. de réélire la firme Ernst & Young S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Pour BPVN STRATEGIC INVESTMENT FUND

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015059626/18.

(150068202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

BTL Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 21.025.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège social, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, le mercredi 1^{er} avril 2015

2) L'assemblée générale décide de nommer les administrateurs suivants:

- Mr Mats Nordström, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, demeurant au no 3, Lilla Bommen, 412 97 Gothenburg, Suède

- Mr Oliver Werner, Administrateur, demeurant au no 81, Alfredstrasse, D-45130 Essen

- Mr Claude Weber, Administrateur, demeurant au no 74 rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2016 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2015.

3) L'assemblée nomme PricewaterhouseCoopers, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015059627/22.

(150068962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Business Investor Market, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.647.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 08 avril 2015 à 17.00 heures à Luxembourg

Résolutions:

- L'Assemblée décide à l'unanimité de ratifier la nomination de Monsieur Jean-Charles THOUAND en remplacement de Monsieur Joseph WINANDY, démissionnaire. L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Koen LOZIE, Jean-Charles THOUAND et de la société JALYNE S.A., 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur BONNIER Jacques, 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2015.

- L'Assemblée décide de renouveler au poste de Commissaire aux comptes la société «THE CLOVER», société anonyme, ayant son siège à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 149293. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2015.

Pour copie conforme

BUSINESS INVESTOR MARKET

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015059628/23.

(150068326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Cabinet Erman, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.697.

EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts effectuée en date du 1^{er} avril 2015 que Monsieur Olivier LEVY a cédé ses 125 parts sociales qu'il détenait dans la société CABINET ERMAN, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à Monsieur Michel LEVY, demeurant au 15Ter, Avenue Racine, F-94340 Joinville le Pont.

Suite à ces transferts, le capital social de la société de la société CABINET ERMAN sera détenu comme suit:

Michel LEVY 500 parts sociales

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059631/16.

(150068377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Cabinet Erman, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.697.

L'adresse de Monsieur Michel LEVY, gérant, est désormais la suivante:

15Ter, Avenue Racine, F-94340 Joinville le Pont

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059632/12.

(150068377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

CaixaBank Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 179.158.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 14 avril 2015

Résolution 4:

L'assemblée prend note de la démission de Mme Asunción Ortega Enciso et M. Juan Miguel Gandarias Zuñiga en date du 05 décembre 2014.

L'assemblée décide de ratifier la co-optation de Monsieur Juan Pedro Bernal Aranda, résidant professionnellement au 37 Pso. De Recoletos, 28004 Madrid, Espagne, au remplacement de Mr Juan Miguel Gandarias Zuñiga, en qualité d'administrateur de la Société avec effet rétroactif au 5 décembre 2014.

L'assemblée décide de ratifier la co-optation de M. Guillermo Hermida Lazcano résidant professionnellement au 6 Cl. María de Molina, 28006 Madrid, Spain, au remplacement de Madame Asunción Ortega Enciso, en qualité d'administrateur de la Société avec effet rétroactif au 5 décembre 2014.

L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs en fonction pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016, soit:

- M Guillermo Hermida Lazcano
- M Juan Pedro Bernal Aranda
- M William Jones
- M Henry Kelly
- Mme Michèle Eisenhuth

Résolution 5:

L'assemblée décide de reconduire le mandat de Deloitte Audit, en sa qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2015059633/28.

(150068770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

CaixaBank Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 179.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015059634/10.

(150068811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Baiaolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4631 Oberkorn, 2, rue des Mines.

R.C.S. Luxembourg B 196.247.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le deux avril.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Celestino GONÇALVES RIBEIRO, maçon, né à Baiao (Portugal), le 22 janvier 1975, demeurant à L-4631 Oberkorn, 2, rue des Mines.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de BAIALUX S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Differdange.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la commune par décision des gérants ou du gérant unique (selon le cas).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés ou de l'associé unique. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 4. La Société a pour objet:

- l'activité d'entrepreneur de terrassement, d'excavation, de canalisation, d'asphaltage, de bitumage-poseur de joints, de ferrailleur pour béton armé, de vitrier-miroitier;
- l'activité de décorateur d'intérieur;
- l'activité de confectionneur de chapes et monteur d'échafaudages;
- l'activité de poseur et restaurateur d'éléments préfabriqués et de parquets;
- l'activité de poseur et monteur de fenêtres et portes;
- l'activité de peintre - plafonneur- façadier - carreleur - marbrier -tailleur de pierres;
- l'exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et prestations de services ainsi que l'achat et vente de toutes marchandises non soumises à une réglementation spécifique.

La Société peut également exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La Société pourra également emprunter sous quelque forme que ce soit; elle pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à ces entreprises au moyen de prêts, de garanties ou autrement, sous quelque forme que ce soit.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Celestino GONÇALVES RIBEIRO, préqualifié, demeurant à L-4631 Oberkorn, 2, rue des Mines.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate, moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. L'associé unique est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés autres que le conjoint survivant et les descendants, que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 8. La Société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la Société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés (selon le cas).

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la Société.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés réunis en assemblée générale (selon le cas), qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2015.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de EUR 990,-.

Décisions de l'associé unique

Le comparant prénommé, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en lieu et place de l'assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-4631 Oberkorn, 2, rue des Mines.
2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Celestino GONÇALVES RIBEIRO, préqualifié.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: GONÇALVES RIBEIRO, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/1220. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059601/128.

(150068291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Banque de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.310.

Les comptes annuels de la BANQUE DE LUXEMBOURG, arrêtés au 31 décembre 2014 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 31 mars 2015, accompagnés du rapport de gestion et du rapport de révision ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Benoît Elvinger

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015059602/14.

(150068243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Bati Expansion, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 104.023.

Madame Martine BONNEFOND, administrateur de la société BATI EXPANSION S.A., a actuellement son domicile au 2, avenue de la Plaine Fleurie F - 38240 Meylan.

Monsieur Frédéric BONNEFOND, administrateur et administrateur-délégué de la société BATI EXPANSION S.A., a actuellement son domicile au 2, avenue de la Plaine Fleurie F - 38240 Meylan.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2015059603/12.

(150068746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Bauma HC, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 184.745.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de

L'assemblée Générale Extraordinaire de la société mère tenue

Le 31 décembre 2014 que

01 la signature individuelle de M. COHNEN Horst engage la succursale BAUMA HC, succursale luxembourgeoise à l'égard des tiers en toutes circonstances, et notamment dans le cadre de la représentation de la succursale, M. COHNEN Horst étant autorisé et mandaté à effectuer tout acte et signer tout contrat, offre de services, instructions bancaires, et de manière générale tout document au nom et pour le compte de la succursale BAUMA HC, succursale luxembourgeoise dans le cadre de la réalisation et de l'exécution des activités de celle-ci

COHNEN Horst
Gérant

Référence de publication: 2015059605/17.

(150068933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Beauretour, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.300,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 182.141.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, le 21 avril 2015

1. L'Assemblée accepte la démission la société DIREX SARL comme Gérant de la Société.

2. L'Assemblée nomme en remplacement du gérant démissionnaire:

- M. Joseph MEEHAN, né le 15 juillet 1967 à Toronto, Canada, demeurant au 14 Cedarwood Dr., Greenwich CT USA 06830

- M. François GARCIN, né le 14 mars 1981 à Marseille, demeurant au 1335 Chemin de Granet, Le Castellan, F-13090 Aix-en-Provence

- M. Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg

- Mme Micheline SPIES, née le 12 avril 1977 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Les mandats ci-dessus sont indéterminés.

Référence de publication: 2015059606/21.

(150068257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Beurimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 123.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015059607/11.

(150068471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Belfius Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 187.871.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 20 avril 2015:

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Tanguy de VILLENFAGNE, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Vincent HAMELINK, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Madame Myriam VANNESTE, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jan VERGOTE, Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016

- a renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016.

Pour BELFIUS FUND
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015059608/21.

(150068282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Belvie Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 143.447.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 avril 2015

- la démission de Monsieur Pascal De Graeve de son mandat d'administrateur est acceptée. Monsieur Stéphane Cosco, employé privé, né le 5 juin 1976 à Villerupt (F) demeurant professionnellement au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg est nommé en son remplacement. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2019.

Certifié sincère et conforme
BELVIE REAL ESTATE S.A.

Référence de publication: 2015059609/13.

(150068605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Benelux Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 100.768.

—
L'an deux mil quinze, le vingt mars.

Pardevant, Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Monsieur Charles Douglas MACGREGOR, directeur, né à Edinburgh (UK) le 24 octobre 1975, résidant à NL-1079 RJ Amsterdam, 1 Zuidelijke Wandelweg,

agissant en sa qualité de "associé" de la société Benelux Property S.à r.l. ci-après qualifiée,

et

la société MacGregor Holding BV, une société à responsabilité limitée, de droit néerlandais, avec siège social à Jan van Galenstraat 335, 1061 AZ Amsterdam (Pays-Bas) et immatriculée au «Netherland Trade and Companies Register» sous le numéro 1355846,

représentée par Monsieur Charles Douglas MACGREGOR, directeur, né à Edinburgh (UK) le 24 octobre 1975, résidant à NL-1079 RJ Amsterdam, 1 Zuidelijke Wandelweg,

tous ici représentés par Madame Carina RODRIGUES, secrétaire, née à Luxembourg le 12 juillet 1990, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 50 Esplanade,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui données à Luxembourg, le 20 mars 2015,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire instrumentant et le mandataire de la Comparante, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les "Comparants" sont les associés de la société à responsabilité limitée Benelux Property S.à r.l., n'ayant actuellement plus de siège social,

constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx alors de résidence à Mersch, le 12 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 704 du 8 juillet 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 16 mai 2012.

Les associés en assemblée générale extraordinaire ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de fixer le siège social de la société à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui doit désormais être lu comme suit:

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de huit cent cinquante euros (850,00 €).

Déclaration

Les associés déclarent que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Carina RODRIGUES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 25 mars 2015. Relation: DAC/2015/4993. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015059610/79.

(150068397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

"Commerz Real Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 375.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 189.252.

In the year two thousand and fifteen,
on the thirteenth of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Commerz Real AG", a German public limited company (Aktiengesellschaft) having its registered office address at Helfmann-Park 5, D-65760 Eschborn, Germany,

duly represented by Mr Alexander WAGNER, lawyer, with professional address at 10, boulevard G.D. Charlotte, L-1330 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him in Düsseldorf (Germany), on 07 April 2015.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder (the "Sole Shareholder") of "Commerz Real Fund Management S.à.r.l." (the "Company"), a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under section B number B189.252 and incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 29 July 2014, the articles of incorporation of which (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 2765 dated 7 October 2014, on page 132710.

The Sole Shareholder representing the whole corporate unit capital of the Company requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the current nominal value of the Company's shares from one hundred Euro (EUR 100.-) to three hundred Euro (EUR 300.-) per share and to increase henceforth the issued corporate capital of the Company by an amount of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) in order to raise it from its current amount of one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-) to three hundred seventy-five thousand Euro (EUR 375,000.-) without issuing new shares.

Said capital increase was fully paid up by the current sole Shareholder by a contribution in cash of an amount of TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (EUR 250,000.-) so that such aggregate amount of TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (EUR 250,000.-) is as of today at the free disposal of the Company, which was certified to the undersigned notary who expressly states this.

Second resolution

In order to reflect such increase of the nominal value of the shares and the subscribed corporate capital of the Company, the Sole Shareholder consequently RESOLVES to amend article 5 paragraph 1 of the Articles which shall now read as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The Management Company's capital is fixed at three hundred seventy-five thousand Euro (EUR 375,000.-) represented by one thousand two hundred fifty (1,250) Shares of three hundred Euro (EUR 300.-) each."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately thousand four hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahr zweitausendfünfzehn,
am dreizehnten Tag des Monats April.

Vor Uns, dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in SASSENHEIM, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

die „Commerz Real AG“, eine deutsche Aktiengesellschaft mit Sitz in Helfmann-Park 5, D-65760 Eschborn, Deutschland,

hier vertreten durch Herrn Alexander WAGNER, Rechtsanwalt, berufsansässig in 10, boulevard G.D. Charlotte, Großherzogtum Luxemburg,

kraft einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche in Düsseldorf (Deutschland), am 07. April 2015 ausgestellt wurde.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft "Commerz Real Fund Management S.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Recht des Großherzogtum Luxemburg, mit Sitz in 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B189.252, gegründet gemäß einer notariellen Gründungsurkunde aufgenommen am 29. Juli 2014, deren Satzung veröffentlicht wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 2765 vom 7. Oktober 2014, auf Seite 132710.

Die Alleingesellschafterin, welche das vollständige Gesellschaftskapital repräsentiert, hat erklärt und den Notar gebeten zu beurkunden dass:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin BESCHLIESST den gegenwärtigen Nennwert der Gesellschaftsanteile von einhundert Euro (EUR 100,-) auf dreihundert Euro (EUR 300,-) per Gesellschaftsanteil zu erhöhen und demzufolge das Gesellschaftskapital um eine Summe von zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000,-) aufzustocken, um das gegenwärtige Gesellschaftskapital der Gesellschaft von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) auf einen Betrag von dreihundertfünfundsiebzigtausend Euro (EUR 375.000,-) zu erhöhen, ohne Ausgabe von neuen Gesellschaftsanteilen.

Dieselbe Kapitalerhöhung wurde vollständig durch die Alleingesellschafterin in Höhe von ZWEIHUNDERTFÜNFZIGTAUSEND EURO (EUR 250.000,-) in bar eingezahlt, so dass die Summe in einer Gesamthöhe von ZWEIHUNDERTFÜNFZIGTAUSEND EURO (EUR 250.000,-) ab heute der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, so wie dies dem Notar bescheinigt wurde und welcher dies auch ausdrücklich bestätigt.

Zweiter Beschluss

Ferner zu der oben genannten Erhöhung des Gesellschaftskapitals, BESCHLIESST die Alleingesellschafterin Artikel 5 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, und ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. (Absatz eins).** Das Kapital der Verwaltungsgesellschaft ist auf dreihundertfünfundsiebzigtausend Euro (EUR 375.000,-) festgelegt und in tausendzweihundertfünfzig (1,250) Gesellschaftsanteile mit einem Wert von dreihundert Euro (EUR 300,-) je Anteil aufgeteilt."

Kosten

Die Auslagen, Kosten, Entgelte und Ausgaben, in welcher Form auch immer, welche von der Gesellschaft in Folge der vorliegenden Urkunde zu tragen sind, werden auf tausendvierhundert Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der englischen Sprache kundig und mächtig, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Version.

Auf Ersuchen desselben Erschienenen und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Version maßgebend sein.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde an dem am Anfang des Dokumentes erwähnten Tag in Luxemburg aufgesetzt wurde.

Nachdem dieses Dokument der erschienenen Person, welche dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen wurde, wurde es von der besagten erschienenen Person gemeinsam mit Uns dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: A. WAGNER, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 16. April 2015. Relation: EAC/2015/8647. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015059646/106.

(150068845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

**Constantia Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Constantinople Lux II S.à r.l.).**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 193.562.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of March,
before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Constantinople Lux II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of

Luxembourg, having its registered office at 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 25,000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 193562 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 22 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 410 on 14 February 2015. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

Constantinople Lux I S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme) having its registered office located at 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 193495 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Jean-Yves HÉMERY, director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notice;

2. change of the name of the Company from “Constantinople Lux II S.à r.l.” to “Constantia Lux S.à r.l.” and amendment of article 1 of the articles of association of the Company as follows:

“The name of the company is “Constantia Lux S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”;

3. acknowledgment of the resignation of the current managers;

4. appointment of new manager;

5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes; and

6. miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder resolves to waive the convening formalities considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the denomination of the Company from “Constantinople Lux II S.à r.l.” to “Constantia Lux S.à r.l.” and subsequently amend article 1 of the articles of association of the Company as follows:

“The name of the company is “Constantia Lux S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”;

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of the current managers of the Company being (i) Trief Corporation S.A., (ii) Mr. Jean-Yves Hémerly, (iii) Caroline Bertin Delacour and (iv) Roland Lienau.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Constantinople Lux I S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme) having its registered office located at 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 193495, as sole manager of the Company as of the date hereof and for an indefinite period of time.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf and in the name of the Company to the necessary amendment in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,100.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour de mars,
par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Constantinople Lux II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 25.000 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193562 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 22 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 410 le 14 février 2015. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

Constantinople Lux I S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193495 (l'Associé Unique),

dûment représenté par Monsieur Jean-Yves HÉMERY, directeur, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. modification de la dénomination de la Société de «Constantinople Lux II S.à r.l.» à «Constantia Lux S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société de la manière suivante:

«Le nom de la société est «Constantia Lux S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»;

3. prise d'acte de la démission des gérants actuels;

4. nomination d'un nouveau gérant;

5. modification du registre des associés de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus; et

6. divers.

III. Que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, se considérant lui-même comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de «Constantinople Lux II S.à r.l.» à «Constantia Lux S.à r.l.» et subséquemment de modifier l'article 1 des statuts de la Société de la manière suivante:

«Le nom de la société est «Constantia Lux S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»;

Troisième résolution

L'Associé Unique prend acte de la démission des gérants actuels de la Société à savoir, (i) Trief Corporation S.A., (ii) M Jean-Yves Hémary, (iii) Mme Caroline Bertin Delacour et (iv) M Roland Lienau.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Constantinople Lux I S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193495, en qualité de gérant unique de la Société à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et /ou tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder au nom et pour le compte de la Société aux modifications nécessaires au sein du registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 1.100,- EUR

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Jean-Yves HÉMERY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 avril 2015. Relation GAC/2015/2788. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé). Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015059648/143.

(150068491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

CAMCA Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.766.

I. Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 avril 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- François Thibault, administrateur et président, avec adresse au 8, allée des Collèges, 18000 Bourges, France

- Jean-Pierre Vauzanges, administrateur, avec adresse au 4, rue Louis Braille, 35000 St. Jacques de la Lande, Rennes, France

- Nicole Gourmelon, administrateur, avec adresse au 15, Esplanade Brillaud de Laujardière, 14050 Caen, France

- Luc Jeanneau, administrateur, avec adresse à La Garde-Route de Paris, 44949 Nantes, France

- Benoît Lucas, administrateur, avec adresse professionnelle au 65, rue La Boétie, 75008 Paris, France

- Jean-Pierre Laporte, administrateur, avec adresse au 25, rue Libergier, 51088 Reims, France

- Christophe Noël, administrateur, avec adresse au 40, rue Prémartine, 72000 Le Mans, France

- François Macé, administrateur, avec adresse au 10, avenue Foch, 59000 Lille, France

- Patrick Louarn, administrateur, avec adresse professionnelle au 65, rue La Boétie, 75008 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé d'ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

II. L'adresse des administrateurs, Patrick Louarn et Benoît Lucas, a changé et est désormais au 53, rue La Boétie, 75008 Paris, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015059656/28.

(150068404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

CAMCA Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.278.

I. Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 avril 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- François Thibault, administrateur - président, avec adresse au 8, allée des Collèges, 18000 Bourges, France
- Jean-Pierre Vauzanges, administrateur, avec adresse au 4, rue Louis Braille, 35000 St. Jacques de la Lande, Rennes, France

- Nicole Gourmelon, administrateur, avec adresse au 15, Esplanade Brillaud de Laujardière, 14050 Caen, France

- Luc Jeanneau, administrateur, avec adresse à La Garde-Route de Paris, 44949 Nantes, France

- Benoît Lucas, administrateur, avec adresse professionnelle au 65, rue de la Boétie, 75008 Paris, France

- Jean-Pierre Laporte, administrateur, avec adresse au 25, rue Libergier, 51088 Reims, France

- Christophe Noël, administrateur, avec adresse au 40, rue Prémartine, 72000 Le Mans, France

- François Macé, administrateur, avec adresse au 10, avenue Foch, 59000 Lille, France

- Patrick Louarn, administrateur, avec adresse professionnelle au 65, rue La Boétie, 75008 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé d'ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

II. L'adresse des administrateurs, Patrick Louarn et Benoît Lucas, a changé et est désormais au 53, rue La Boétie, 75008 Paris, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015059657/28.

(150068406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

CCFund IV GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 196.251.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of March,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

appeared the following:

Ruxpin 99, S.L., a Spanish company, formed pursuant to the laws of Spain, with registered office at calle Begonia 292, Alcobendas (Madrid), Spain, and holding taxpayer identification number B-82341454,

represented by Mr Sinan Ulker, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy under private seal given on March 30, 2015, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration;

Amadpepa, S.L., a Spanish company, formed pursuant to the laws of Spain, with registered office at Plaza del Alamillo, número 2 (Madrid), Spain,

represented by Mr Sinan Ulker, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on March 30, 2015, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration;

Mr. Alberto Curto Izquierdo, born in Madrid (Spain), on 7 January 1973, with professional address for these purposes in Madrid (Spain), calle Marqués de Villamejor nº 3, CP 28006,

represented by Mr Sinan Ulker, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on March 20, 2015, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration;

Mr. Fernando Trueba Lora-Tamayo, born in Madrid (Spain), on 10 July 1973, with professional address for these purposes in Madrid (Spain), calle Marqués de Villamejor nº 3, CP 28006,

represented by Mr Sinan Ulker, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on March 20, 2015, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration;

Mr. Gorka Garcia Vergara, born in Barakaldo (Spain), on 29 June 1972 with professional address for these purposes in Madrid (Spain), calle Marqués de Villamejor nº 3, CP 28006,

represented by Mr Sinan Ulker, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on March 20, 2015, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration; and

Mr. Álvaro Olivares Ynzenga, born in Madrid (Spain), on 20 March 1973, with professional address for these purposes in Madrid (Spain), calle Marqués de Villamejor nº 3, CP 28006,

represented by Mr Sinan Ulker, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on March 24, 2015, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, represented as above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which they declare to establish as follows:

Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Luxembourg Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "CCFund IV GP S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may act as general partner (associé gérant commandité) and/or manager of CCFund - IV Deutsch SPAIN SCS, and/or any subsidiary or affiliate thereof.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream) or any other company or entity as it deems fit, take

any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at fourteen thousand Euros (EUR 14,000.-), divided into fourteen thousand (14,000) shares (parts sociales), with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer. Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

Part III. Management, The board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more managers, who do not need to be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers") composed of at least one Class A Manager and two Class B Managers.

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and two or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any Class A Manager and any Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In

the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more statutory auditors (commissaires aux comptes), who need not be shareholders.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the second Wednesday of the month of June of each year at 11.00 a.m..

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor (s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other Manager shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall

be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. At least five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable Law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing parties, represented as stated above, these parties have subscribed to and have fully paid in cash the number of Shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital (EUR)
Ruxpin 99, S.L.	5,712	5,712.-
Amadpepa, S.L.	5,712	5,712.-
Alberto Curto Izquierdo	694	694.-
Fernando Trueba Lora-Tamayo	694	694.-
Gorka Garcia Vergara	594	594.-
Alvaro Olivares Ynzenga	594	594.-
Total:	14,000	14,000.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Transitory Provision

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2015.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder, represented as stated above, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Mr. Patricio Alejandro Gandarias Geller, born in Madrid (Spain) on 13 October 1961, with professional address at 3, Marques de Villamejor, E- 28006 Madrid, in its capacity as Class A Manager;

- Mr. Roberto Carbonetti, born in Rome (Italy) on 3 August 1958, with professional address at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in its capacity as Class B Manager; and

- Mr. Salvatore Alecci, born in Namur (Belgium), on 13 October 1959, with professional address at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in its capacity as Class B Manager.

2. Resolved that the registered office shall be at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the proxyholder of the above mentioned party, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same proxyholder, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed, together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente mars,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Ruxpin 99, S.L., une société Espagnole, organisée en conformité avec les lois de l'Espagne, dont le siège social se situe à Calle Begonia 292, Alcobendas (Madrid), Espagne, et ayant comme numéro d'identification fiscale B-82341454,

ici représentée par Monsieur Sinan Ulker, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 mars 2015, qui, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation;

Amadpepa, S.L., une société Espagnole, organisée en conformité avec les lois de l'Espagne, dont le siège social se situe à Plaza del Alamillo, numéro 2 (Madrid), Espagne, et ayant comme numéro d'identification fiscale B-82341454,

ici représentée par Monsieur Sinan Ulker, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 mars 2015, qui, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation;

Alberto Curto Izquierdo, né à Madrid (Espagne) le 7 Janvier 1973, résidant professionnellement à Madrid (Espagne), calle Marqués de Villamejor n° 3, CP 28006,

ici représenté par Monsieur Sinan Ulker, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 mars 2015, qui, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation;

Fernando Trueba Lora-Tamayo, né à Madrid (Espagne) le 10 Juillet 1973, résidant professionnellement à Madrid (Espagne), calle Marqués de Villamejor n° 3, CP 28006,

ici représenté par Monsieur Sinan Ulker, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 mars 2015, qui, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation;

Gorka Garcia Vergara, né à Madrid (Espagne) le 29 Juin 1972, résidant professionnellement à Madrid (Espagne), calle Marqués de Villamejor n° 3, CP 28006,

ici représenté par Monsieur Sinan Ulker, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 mars 2015, qui, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation; et

Alvaro Olivares Ynzenga, né à Madrid (Espagne) le 20 Mars 1973, résidant professionnellement à Madrid (Espagne),
calle Marqués de Villamejor n° 3, CP 28006,

ici représenté par Monsieur Sinan Ulker, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 mars 2015, qui, après avoir été paraphée et signée "ne varietur"
par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles comparants, représentés comme décrits ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts
d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient
devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la
"Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés
commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil Luxembourgeois, tel que modifié, ainsi que
par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "CCFund IV GP S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à
l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une
décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre
politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la com-
munication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents,
il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.
Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du
siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, et la détention de ces
participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la possession,
l'administration, le développement, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société peut notamment acquérir
par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen, toutes valeurs, actions, parts sociales et titres/garanties
de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats et tous autres instruments et plus généralement tous
titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit.

La Société pourra agir en tant qu'associé gérant commandité et/ou gérant de CCFund - IV Deutsch SPAIN SCS, et/ou
de ces filiales ou affiliés.

La Société peut également participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle
peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immo-
bilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie
de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances
négociables.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute
forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent
et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et
forme) à ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société
peut également accorder le même type d'assistance au profit de tierces personnes afin de garantir les obligations de ses
filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société sous condition que cela
tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager
dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accom-
plissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une
quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de
toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille euros (EUR 14.000) divisé en quatorze mille (14,000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé au moins d'un Gérant de Catégorie A et de deux Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, le Conseil de Gérance se réunira sur convocation écrite adressée au(x) Gérant(s) au minimum 24 heures à l'avance. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion. Aucune convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant unique, doivent être établis par écrit et signés par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de ces minutes ou décisions doivent être certifiées par le Gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant aura délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance aura délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et deux ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance aura délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant entre autres, tout Gérant, y ont un intérêt personnel, ou sont des représentants valablement autorisés de cette société ou firme. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, notamment tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou sera en relation d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir en vertu de ce contrat ou de cette relation d'affaires.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée devra être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant ainsi que ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, ou de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et pour lesquelles il n'est pas autorisé à être indemnisé, à l'exception de toute action, procès ou procédure pour lesquelles le Gérant est tenu responsable pour grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable, des indemnités doivent être accordées uniquement dans des cas où le Gérant, selon le conseiller juridique de la Société, n'a pas commis de violation de ses obligations. Un tel droit à indemnité est sans préjudice de tous autres droits dont la personne concernée peut se prévaloir.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises agréé conformément à la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises agréé, sera(ont) nommé(s) par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, selon le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établis par écrit et signés par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises agréé, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont souscrit au nombre de parts sociales ci-après énoncées et les ont intégralement libérées en espèces:

ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES	CAPITAL SOUSCRIT (EUR)
Ruxpin 99, S.L.	5,712	5,712.-
Amadpepa, S.L.	5,712	5,712.-
Alberto Curto Izquierdo	694	694.-
Fernando Trueba Lora-Tamayo	694	694.-
Gorka Garcia Vergara	594	594.-
Alvaro Olivares Ynzenga	594	594.-
Total:	14,000	14,000.-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés précités, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant tout le capital souscrit, ont de suite adopté les résolutions suivantes:

1. Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- Monsieur Patricio Alejandro Gandarias Geller, né à Madrid (Espagne) le 13 Octobre 1961, ayant son adresse professionnelle au 3, Marqués de Villamejor, E- 28006 Madrid, en sa capacité de Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Roberto Carbonetti, né à Rome (Italie), le 3 Août 1958, ayant son adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en sa capacité de Gérant de Catégorie B; et

- Monsieur Salvatore Alecci, né à Namur (Belgique), le 13 Octobre 1959, ayant son adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en sa capacité de Gérant de Catégorie B.

2. Fixation du siège social de la Société au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Ulker, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 1^{er} avril 2015. GAC/2015/2771. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015059662/652.

(150068387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

CBP Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3526 Dudelange, 87, rue des Minières.

R.C.S. Luxembourg B 110.345.

L'an deux mille quinze, le vingt mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «CBP LUX S.A.», avec siège social à L-4210 Esch/Alzette, 40, rue de la Libération,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B110.345,

constituée sous la dénomination LITTLE ITALY SA suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 août 2005, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 1430 en date du 21 décembre 2005. Les statuts de la société ont été modifiés en adoptant la dénomination actuelle suivant un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 novembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 251 du 30 janvier 2012.

L'assemblée est présidée par Antonio DA SILVA, comptable, demeurant professionnellement à Niederfeulen, L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

1) transfert du siège social de la société de son siège actuel à L-3526 Dudelange, 87, rue des Minières, et adaptation afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

2) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers L-3526 Dudelange, 87, rue des Minières et de modifier en conséquence l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Dudelange.

...»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 16.30 heures.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais des présentes évalués à 800.-€ sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Antonio DA SILVA, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 25 mars 2015. Relation: DAC/2015/5106. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015059661/58.

(150068467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

CAMCA Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.149.

I. Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 avril 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- François Thibault, administrateur et président, avec adresse au 8, allée des Collèges, 18000 Bourges, France
- Jean-Pierre Vauzanges, administrateur, avec adresse au 4, rue Louis Braille, 35136 St. Jacques de la Lande, France
- Nicole Gourmelon, administrateur, avec adresse au 15, Esplanade Brillaud de Laujardière, 14050 Caen, France
- Luc Jeanneau, administrateur, avec adresse à La Garde-Route de Paris, 44949 Nantes, France
- Benoît Lucas, administrateur, avec adresse professionnelle au 65, rue La Boétie, 75008 Paris, France
- Jean-Pierre Laporte, administrateur, avec adresse au 25, rue Libergier, 51088 Reims, France
- Christophe Noël, administrateur, avec adresse au 40, rue Prémartine, 72000 Le Mans, France
- François Macé, administrateur, avec adresse au 10, avenue Foch, 59000 Lille, France
- Patrick Louarn, administrateur, avec adresse professionnelle au 65, rue La Boétie, 75008 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé d'ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

II. L'adresse des administrateurs, Patrick Louarn et Benoît Lucas, a changé et est désormais au 53, rue La Boétie, 75008 Paris, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015059655/27.

(150068405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

C. Consult Luxembourg S.A., Carnol Consult Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 91, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 100.367.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue à Wormeldange en date du 20 avril 2015

Il résulte dudit procès-verbal que

- le mandat de Monsieur Philipp CARNOL en tant que administrateur unique a été renouvelé pour une durée de 6 ans. Le mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021;

- Monsieur Norbert RICHARTZ a été remplacé par la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.A R.L., R.C.S. Luxembourg No B 33.849, sis à L-1140 Luxembourg, 45-47, Route d'Arlon, en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans. Le mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Ph. CARNOL

Référence de publication: 2015059660/18.

(150068961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Exeter/GIC Investment Partnership S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 196.244.

EXTRAIT

Il résulte de l'acte de constitution signé sous seing privé le 18 mars 2015, que la société en commandite spéciale dénommée "Exerer/GIC Investment Partnership S.C.Sp.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été constituée pour une durée de sept (7) ans.

L'objet principal de la Société est, à travers une ou plusieurs sociétés holdings, d'acquérir des investissements en, d'aménager, réaménager, repositionner, gérer, louer et vendre des plateformes logistiques de qualité "A" et des biens immobiliers multi locataires/à usage industriel léger au sein des pays cibles (i.e. le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et la France) et, dans une moindre mesure, d'autres pays choisis (i.e. qui sont l'Italie, l'Irlande, l'Espagne, la Pologne et la République Tchèque). La Société peut s'engager dans des opérations d'achats sur le marché libre, des transactions privées ou tout autre moyen permettant de poursuivre un investissement.

La Société peut s'engager dans toutes autres activités autorisées par la loi et relatives ou connexes à celles mentionnées ci-dessus, notamment la réalisation d'investissements temporaires et l'acquisition d'investissements ailleurs en Europe; à condition toujours, que la Société ne soit pas partie à une transaction ou ne réalise aucune activité qui pourrait engendrer que l'associé commandité de la Société, la Société ou toute société holding soit en infraction avec les lois ou règlements applicables, notamment les exigences d'obtention de licence, autorisation ou immatriculation.

La Société peut, notamment [...]

(A) acquérir des investissements immobiliers ou acquérir ou aménager des parcelles de terrain supplémentaires ou tout autre bien immobilier associé à un investissement immobilier;

(B) louer, détenir, hypothéquer, mettre en gage, gérer, exploiter ou traiter des investissements immobiliers et tout bien immobilier ou mobilier qui peut être nécessaire, utile ou accessoire à l'accomplissement des objectifs de la Société, soit directement ou indirectement, à travers des sociétés holdings, et vendre, transférer ou disposer des investissements immobiliers;

(C) construire, exploiter, aménager, réaménager, maintenir, financer, refinancer, repositionner, améliorer, détenir, vendre, transmettre, céder, hypothéquer, prêter ou saisir tout bien immobilier ou mobilier nécessaire, utile ou accessoire à l'accomplissement des objectifs de la Société;

(D) (a) emprunter de l'argent, ou forcer une société holding à emprunter de l'argent, (b) émettre, ou forcer une société holding à émettre des titres de créance et des garanties pour financer ou refinancer un ou plusieurs investissements immobiliers, (c) fournir, ou forcer une société holding à fournir un financement provisoire afin de faciliter les investissements immobiliers et (d) garantir, ou forcer une société holding à garantir ces titres de créance et ces garanties par une sûreté;

(E) conclure, accomplir et exécuter des contrats de toute nature nécessaires ou accessoires à la réalisation des objectifs de la Société, y compris, notamment, des contrats avec des Sociétés Affiliées de l'associé commandité [...];

(F) intenter, poursuivre, défendre, compromettre, régler ou constituer des actions en justice liées aux objectifs de la Société;

(G) acheter, annuler ou autrement disposer de parts d'intérêt d'un associé conformément aux dispositions des statuts de la Société;

(H) signer et remettre tous les documents en rapport avec la vente de parts d'intérêt et notamment des contrats de souscription;

(I) louer la propriété qui fait l'objet de l'investissement immobilier et recueillir tous les loyers et autres revenus et payer à partir de ces revenus, les frais de la Société, et notamment, les frais relatifs à ces investissements immobiliers;

(J) rembourser par anticipation en totalité ou en partie, refinancer, refondre, assumer, augmenter, réduire, modifier, prolonger, compromettre ou transférer toutes hypothèques constituant ou grevant des investissements, et à cet égard exécuter toutes les extensions, renouvellements, acceptations ou modifications de toute hypothèque ou acte de fiducie constituant ou grevant les investissements;

(K) vendre, échanger, transférer ou autrement disposer de tout ou partie d'un investissement, y compris notamment transférer tout ou partie des investissements immobiliers à une société cotée en bourse;

(L) engager toutes les dépenses et payer les frais plus particulièrement décrits dans les statuts de la Société;

(M) faire des investissements temporaires;

(N) dans le cadre de ses investissements, acheter des instruments des couverture habituels tels que des taux d'intérêt plafonnés, des contrats à terme et autres instruments financiers liés à ces investissements destinés à protéger la Société contre les mouvements défavorables des devises, des cours des actions et/ou des taux d'intérêt, mais non à spéculer sur une base non couverte sur ce qui précède ou à négocier ce qui précède;

(O) lancer des acquisitions, analyser des investissements potentiels, gérer de la trésorerie, prendre des décisions concernant la gestion des biens, négocier et gérer l'ensemble du financement par dette, et préparer tous les plans budgétaires et commerciaux; et

(P) s'engager dans toute activité légale, et exécuter les contrats de toute nature, dans la mesure nécessaire, appropriée, propre, opportune, accessoire ou utile à la réalisation des objectifs de la Société;

à condition toujours, que la Société n'entre dans aucune transaction ou n'effectue aucune activité qui pourrait engendrer que l'associé commandité de la Société, la Société ou toute société holding soit en infraction avec les lois ou règlements applicables, notamment les exigences d'obtention de licence, autorisation ou immatriculation.

L'associé commandité de la Société est EGIP GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B195412.

La Société sera gérée par EGIP GP S.à r.l., susmentionnée, en la fonction de gérant associé commandité à compter de la constitution de la Société et sans limitation dans la durée du mandat de gérant.

L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice comptable de la Société débutera lors de sa constitution et se finira le 31 décembre 2015.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant associé commandité, EGIP GP S.à r.l., lui-même dûment représenté.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

EGIP GP S.à r.l., dûment représentée

TIMOTHY J WEBER / JULIEN PIERRE

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2015059727/80.

(150068271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Ebis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.986.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015059729/14.

(150068422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Ebony Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.691.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of April.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

CERBERUS LUXCO LDC, a limited duration company incorporated pursuant to the laws of the Cayman Islands, with office address at 190, Elgin Avenue, Walker House, KY - KY1 9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under the number 144462 (herein referred to as the "Sole Partner"),

here represented by Mrs Caroline DEBRUILLE, legal officer, residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

acting as Sole Partner of EBONY INVESTMENTS II S.à r.l. (herein referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 109691, incorporated on July 26, 2005 pursuant to a deed received by Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1359 of December 9, 2005.

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time on December 20, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1073 of April 28, 2014.

The Sole Partner, representing the whole corporate capital, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to decrease the corporate capital of the Company from its present amount of twenty thousand three hundred euros (EUR 20,300.-) down to nineteen thousand six hundred euros (EUR 19,600.-) by the cancellation of seven (7) Class F shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each and subsequently to reimburse in cash a total nominal amount of seven hundred euros (EUR 700.-) to the Sole Partner.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Partner decides to amend the 1st paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

"The corporation's share capital is set at nineteen thousand six hundred euros (EUR 19,600.-) represented by one hundred ninety-six (196) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, subdivided as follows:

- One hundred twenty-five (125) Class A shares;
- Thirty-nine (39) Class C shares;
- Thirty-two (32) Class D shares."

Third resolution

The Sole Partner decides to confer all powers to the sole manager of the Company to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the cancellation of the Class F shares and the reimbursement to the Sole Partner.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with these resolutions, have been estimated at about nine hundred fifty euros (EUR 950.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize avril.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

CERBERUS LUXCO LDC, société constituée et organisée selon les lois des Iles Caïmans, avec adresse au 190, Elgin Avenue, Walker House, KY - KY1 9005 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistrée auprès du «Registrar of Companies» des Iles Caïmans sous le numéro 144462 (ci-après dénommée l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Caroline DEBRUILLE, legal officer, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

agissant en tant qu'Associé Unique d' EBONY INVESTMENTS II S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 109691, constituée le 26 juillet 2005 suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1359 du 9 décembre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 20 décembre 2013 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1073 du 28 avril 2014.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille trois cents euros (EUR 20.300,-) à dix-neuf mille six cents euros (EUR 19.600,-) moyennant l'annulation de sept (7) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et, par conséquent, de rembourser en numéraire un montant nominal total de sept cents euros (EUR 700,-) à l'Associé Unique.

Seconde résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

«Le capital de la Société est fixé à dix-neuf mille six cents euros (EUR 19.600,-) représenté par cent quatre-vingt-seize (196) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, réparties comme suit:

- Cent vingt-cinq (125) parts sociales de classe A;
- Trente-neuf (39) parts sociales de classe C;
- Trente-deux (32) parts sociales de classe D.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner tous les pouvoirs au gérant unique de la Société aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Société, tous documents, contrats, certificats et instruments et de prendre toutes mesures nécessaires en rapport avec l'annulation des parts sociales de classe F et le remboursement à l'Associé Unique.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes résolutions, s'élève à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, elle a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: C. DEBRUILLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 16 avril 2015. 2LAC/2015/8268. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059730/109.

(150068741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Conrath Immobilier SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 219, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 5.622.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze,

Le premier avril,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jérôme CONRATH, employé privé, né le 6 mars 1971 à Forbach (France), demeurant à F-57000 Metz, 11, rue des Roses,

2.- Madame Emmanuelle VIDONNE, commerçante, née le 13 août 1973 à FORBACH (France), demeurant à F-57000 Metz, 11, rue des Roses,

ici représentée par Monsieur Jérôme CONRATH, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont décidé d'arrêter comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils constituent entre eux:

I. - Dénomination, Objet, Siège, Durée.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de «CONRATH IMMOBILIER SCI».

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'aménagement, la construction, la gestion et la location de tous immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la prise de participation ou intérêts dans toutes autres sociétés immobilières de même objet, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet, la gérance pouvant effectuer toutes opérations non susceptibles de porter atteinte à la nature civile de l'activité sociale.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Sa dissolution requiert l'assentiment unanime des associés.

La société n'est pas dissoute par le décès, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants-droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société.

II. - Capital social, Transmission des parts, Associés

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cents euros (€ 200.-) divisé en cent (100) parts d'intérêt à deux euros (€ 2.-) chacune.

Art. 6. Toute cession de parts, sans préjudice des formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 de Code Civil.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés. En cas de cession de part(s) à des non-associés, l'accord unanime de tous les autres associés est requis.

En cas de cession à des non-associés, les autres associés disposent d'un droit de préemption et le cédant sera tenu d'informer par lettre recommandée les autres associés des conditions de la vente projetée et ils disposeront alors d'un délai d'un mois pour faire connaître leur intention. Faute d'avoir fait connaître leur intention dans le délai imparti, ils seront censés ne pas exercer leur droit de préemption.

Au cas où plusieurs associés font valoir leur droit de préemption, ils l'exerceront proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des revenus à une fraction proportionnelle au nombre des parts d'intérêt existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

III. - Gérance, Année sociale, Assemblées

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par l'assemblée des associés.

Art. 11. Le ou les gérant(s) a(ont) les pouvoirs lui (leur) conférés par l'assemblée des associés.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les assemblées des associés sont convoquées par le ou les gérant(s), aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, moyennant notification écrite de la date, du lieu et de l'heure de chaque assemblée à chaque associé au moins cinq (5) jours avant l'assemblée.

Cette notification sera donnée en personne ou par courrier ordinaire, télex, télégramme, transmission télégraphique ou par toute autre transmission écrite.

Les convocations contiendront l'ordre du jour complet. Toutefois, pour autant que tous les associés soient présents ou représentés et d'accord à ce sujet, des questions ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement discutées et votées.

Art. 14. Les associés se réunissent chaque année en assemblée dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède et représente de parts d'intérêt, sans limitation.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisaires ou le nu-proprétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la société et pour voter aux assemblées.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport du (des) gérant(s) sur les affaires sociales, nomme et révoque le gérant, accorde ou refuse la décharge au gérant, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre de parts d'intérêt possédées par chacun d'eux.

V. - Disposition générale

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre les associés.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Jérôme CONRATH, prénommé:	
quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêt	99
2.- Madame Emmanuelle VIDONNE, prénommée:	
une part d'intérêt	1
TOTAL: cent parts d'intérêt	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de deux cents euros (€ 200.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2015.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en rapport avec les présentes, est estimé à huit cents euros (800.-€).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1471 Luxembourg, 219, route d'Esch
- 2.- L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à un (1).
- 3.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Jérôme CONRATH, prénommé.
- 4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant et mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. CONRATH, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 avril 2015. Relation: EAC/2015/8178. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 avril 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015059675/116.

(150068373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Digicash Payments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 7, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 169.621.

L'an deux mille quinze, le sept avril.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Raoul MULHEIMS, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 7, rue Jean Fischbach, (ci-après "le mandataire");

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "Digicash Payments S.A.", ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 7, rue Jean Fischbach, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 169.621, constituée suivant acte reçu le 25 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1816 du 19 juillet 2012,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 23 mars 2015, un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme "Digicash Payments S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 1.700.000.- (un million sept cent mille euros), représenté par 170.000 (cent soixante-dix mille) actions de EUR 10.- (dix euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 10.000.000.- (dix millions d'euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 19 juillet 2012 et jusqu'à la date du 19 juillet 2017, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq, alinéa 1 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue, tous pouvoirs ayant été conférés au conseil d'administration pour réaliser cette augmentation de capital et pour fixer les modalités d'émission des nouvelles actions.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 23 mars 2015 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 705.000.- (sept cent cinq mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 1.700.000.- (un million sept cent mille euros) à EUR 2.405.000.- (deux millions quatre cent cinq mille euros), par

la création et l'émission de 70.500 (soixante-dix mille cinq cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire et à libérer intégralement

- pour partie par apport en numéraire à concurrence de EUR 385.000.- (trois cent quatre-vingt-cinq mille euros) et
- pour partie par incorporation au capital d'apports en capitaux propres non rétribués par des titres pour un montant de EUR 320.000.- (trois cent vingt mille euros).

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire unique, la société NG Payments S.à r.l., ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 7, rue Jean Fischbach.

V.- Que les 70.500 (soixante-dix mille cinq cent) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement comme suit:

- 38.500 (trente-huit mille cinq cents) actions nouvelles ont été libérées par un apport en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société "Digicash Payments S.A.", prédésignée, de sorte que la somme de EUR 385.000.- (trois cent quatre-vingt-cinq mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, et

- 32.000 (trente-deux mille) actions nouvelles ont été libérées par incorporation au capital d'apports en capitaux propres non rémunérés par des titres pour un montant de EUR 320.000.- (trois cent vingt mille euros),

ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 2.405.000.- (deux millions quatre cent cinq mille euros), représenté par 240.500.- (deux cent quarante mille cinq cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune."

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raisons du présent acte sont estimés à environ 2.000,- euros.

DONT ACTE, fait et passé à Leudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mulheims, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 avril 2015. Relation: EAC/2015/8478. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015059687/65.

(150068807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

IVH Lux Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 187.971.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. IVH Lux Holdings 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187970 and having a share capital of five hundred sixteen thousand British Pound Sterling (GBP 516,000) (IVH1),

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. First Manco Limited, a private limited partnership, incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 9123139 (First Manco and together with IVH1, the Shareholders),

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal

After signature ne varietur by the authorized representative of the Shareholders and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Shareholders, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all issued and outstanding shares of IVH Lux Holdings 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187971 and having a share capital of one million eight hundred twelve thousand nine hundred thirty-six British Pound Sterling (GBP 1,812,936) (the Company).

II. That the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on June 20, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2206 dated August 20, 2014. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 27, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Articles).

III. That the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of twenty thousand British Pound Sterling (GBP 20,000) so as to raise it from its current amount of one million eight hundred twelve thousand nine hundred thirty-six British Pound Sterling (GBP 1,812,936) to one million eight hundred thirty-two thousand nine hundred thirty-six British Pound Sterling (GBP 1,832,936), by way of issuance of:

- (i) ten thousand (10,000) B shares, with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1) each; and
- (ii) ten thousand (10,000) D shares, with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1)

each, each having the same rights, obligations and characteristics as the relevant existing shares in the share capital of the Company.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions for and the full payment of the share capital increase as follows:

Subscriptions - Payment

Thereupon,

First Manco, represented as mentioned above, declares to subscribe for (i) ten thousand (10,000) B shares and (ii) ten thousand (10,000) D shares, all in registered form and having a par value of one British Pound Sterling (GBP 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an amount of twenty thousand British Pound Sterling (GBP 20,000), it being understood that said contribution is entirely allocated to the share capital account of the Company related to the B shares or D shares, respectively.

The aggregate amount of twenty thousand British Pound Sterling (GBP 20,000) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

As a result, the share capital of the Company is composed as follows:

Shareholder	Number of shares
IVH 1	516,000 A shares
First Manco	940,670 B shares
	<u>376,266 D shares</u>
Total	1,832,936 shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

Art. 5. "Capital.

5.1. The share capital is set at one million eight hundred thirty-two thousand nine hundred thirty-six British Pound Sterling (GBP 1,832,936), represented by:

- five hundred sixteen thousand (516,000) A shares in registered form, having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1) each;
- nine hundred forty thousand six hundred seventy (940,670) B shares in registered form, having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1) each; and
- three hundred seventy-six thousand two hundred sixty-six (376,266) D shares in registered form, having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1) each.

5.2 The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above changes and to do any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente et un mars.

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. IVH Lux Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187970 et disposant d'un capital social de cinq cent seize mille livres sterling (GBP 516.000) (IVH1),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. First Manco Limited, un private limited partnership constitué et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 9123139 (First Manco et avec IVH1, les Associés),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire autorisé des Associés et le notaire instrumentant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales émises et en circulation de IVH Lux Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187971 et disposant d'un capital social d'un million huit cent douze mille neuf cent trente-six livres sterling (GBP 1.812.936) (la Société).

II. Que la Société a été constituée suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2206 le 20 août 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant, le 27 novembre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les Statuts).

III. Que les Associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de vingt mille livres sterling (GBP 20.000) afin de le porter de son montant actuel d'un million huit cent douze mille neuf cent trente-six livres sterling (GBP 1.812.936) à un million huit cent trente-deux mille neuf cent trente-six livres sterling (GBP 1.832.936), par voie d'émission de:

- (i) dix mille (10.000) parts sociales B, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune; et
- (ii) dix mille (10.000) parts sociales D, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, ayant les mêmes droits, obligations et caractéristiques que les parts sociales existantes dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et enregistrer les souscriptions suivantes à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscriptions - libération

Sur ces faits,

First Manco, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) dix mille (10.000) parts sociales B et (ii) dix mille (10.000) parts sociales D, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune et, accepte de les libérer intégralement par voie d'un apport en numéraire d'un montant de vingt mille livres sterling (GBP 20.000), étant entendu que ledit apport est entièrement affecté au compte de capital social de la Société relié respectivement aux parts sociales B ou D.

Le montant total de vingt mille livres sterling (GBP 20.000) est à la disposition de la Société et dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant.

En conséquence, le capital social de la Société est composé comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
IVH 1	516.000 parts sociales A
First Manco	940.670 parts sociales B
	<u>376.266 parts sociales D</u>
Total	1.832.936 parts sociales

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 5. "Capital.

5.1. Le capital social est fixé à un million huit cent trente-deux mille neuf cent trente-six livres sterling (GBP 1.832.936), représenté par:

- cinq cent seize mille (516.000) parts sociales A sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune;
- neuf cent quarante mille six cent soixante-dix (940.670) parts sociales B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune; et
- trois cent soixante-seize mille deux cent soixante-six (376.266) parts sociales D sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des changements ci-dessus et accomplir toutes les formalités connexes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10909. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015059845/177.

(150068292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.